

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
MURET

CANTON  
MURET

Commune : LABASTIDETTE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
■ 4 décembre 2020

**Membres**

- en exercice :	12
- présents :	8
- votants :	8
- absents :	4

L'an deux mille vingt, le quatre décembre à dix-neuf heures, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Claire DE MATOS.

Date de convocation : 27 novembre 2020

**N° 20-09**

**Objet**

Prise en charge en urgence  
d'une note d'hôtel

Etaient présents :

Claire DE MATOS, Salima HELHAL, Caroline PELISSIER, Cécile MARTI, Maria URZAY AZNAR, Hélène DAUBIAN, Fleurice RICARD, Aline JUILLOU  
MESNAGER.

Absents excusés :

Olivier AUTHIE, Julie MARQUIS, Francette DESCLINE

Absents : Laetitia GUYOT

Madame URZAY AZNAR Maria a été désignée comme secrétaire de séance.

**20-09 - Prise en charge en urgence d'une note d'hôtel**

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée qu'un monsieur a été découvert par les gendarmes un samedi matin alors qu'il dormait dans sa voiture garée sur le parking du bois de Labarthe depuis plusieurs semaines. Le CCAS a dû le prendre en charge. Malgré différentes démarches, aucune solution n'a pu être proposée dans l'immédiat. Aussi, il lui a été proposé de loger pendant les 2 nuits du week-end à l'hôtel Kyriad. Dès le lundi, il a pris contact avec sa famille et la MDS de Muret. Le montant de la note d'hôtel est de 189,60 €.

La commission d'aide sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE la prise en charge de la note d'hôtel d'un montant de 189,60 €.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

**Le Président du CCAS,**  
**Olivier AUTHIÉ**